



La Défense, le 23 juillet 2014

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le Directeur
des Ressources humaines,
Président du CHSCT d'administration centrale,

Madame la Directrice de la Communication
du Ministère de l'Écologie

Objet : réorganisation et modification des conditions de travail à la direction de la Communication.

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Madame la Directrice,

Le syndicat CGT d'administration centrale s'étonne que la mise en place boulevard Saint-Germain d'une équipe de communication à la disposition de la ministre, issue de la DICOM, n'ait fait l'objet d'aucune consultation ni du CHSCT ni du comité technique du secrétariat général, bien qu'elle entraîne d'importantes modifications tant de l'organisation de ce service que des conditions de travail des agents.

En particulier, aucun engagement précis n'a à notre connaissance été formalisé sur :

- les conditions du «volontariat» des agents pour constituer cette équipe,
- les modalités de remplacement de ces agents lorsqu'ils seront en congé ou absents,
- l'impact sur les conditions de travail et le fonctionnement du service, tant pour ces agents que pour leurs collègues restant à La Défense,
- les garanties apportées en termes de temps de travail,
- les modalités de rémunération, en particulier des heures supplémentaires, et les gratifications indemnitaires.

Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter vos obligations d'employeurs, tant en matière de dialogue social que de prévention à l'égard des agents.

D'avance, nous vous en remercions.

Pour le syndicat CGT
d'administration centrale
La secrétaire générale

Marie-Christine Van Marle